AIDE À LA RESTITUTION DE L'ACCÈS AUX ÉTAGES

En accompagnement des opérations de réhabilitation des logements, cette aide vise à optimiser l'utilisation des surfaces vacantes ou sous-utilisées au-dessus des commerces.

Il s'agit donc de favoriser l'occupation et l'entretien de ces surfaces en permettant un accès direct depuis la rue.

Cette action peut être conjointe à la réhabilitation des étages en vue d'une occupation en logement, à la réfection de la devanture commerciale ou à l'aménagement intérieur du commerce.

1. LE CAS ÉCHÉANT :

√ Tous les travaux de structure et d'aménagement permettant la restitution de l'accès aux étages, percements, cloisonnement, pose d'escalier, menuiseries, sols sont subventionnables.

√ **La demande de subvention est faite avant le début des travaux et le logement faisant l'objet de cette demande doit être visité au préalable par l'équipe de suivi animation. Les travaux ne peuvent commencer qu'après la délivrance de toutes les autorisations.**

2. MONTANT DE LA SUBVENTION :

PÉRIMÈTRE - SUBVENTION MUNICIPALE

TRAVAUX retenus plafonnés à 8 000 € H.T.

► **3 200 € Maxi** Taux 40%

3. COMPOSITION DU DOSSIER :

• Formulaire de demande de subvention municipale et plan de financement détaillé, mentionnant les autres aides sollicitées, les emprunts incluant les aides à la personne, les fonds propres.
Cette demande sera au nom du propriétaire en nom propre, de la Société Civile, Immobilière ou du Syndic de copropriété le cas échéant.

• Bail commercial ou attestation notariée originale de propriété de **moins de 3 mois**

√ mentionnant tous les propriétaires, la destination des locaux, la date de construction de l'immeuble ou mention « plus de 15 ans », l'origine de propriété.

√ si l'immeuble est en copropriété : préciser la date et référence de publication du règlement de copropriété à la conservation des hypothèques et l'état descriptif de division.

• Un relevé d'identité bancaire *au nom du propriétaire, de la Société Civile Immobilière ou au nom du syndic de copropriétaire le cas échéant* (**identique au nom mentionné sur le formulaire de subvention**).

• Autorisation de travaux : Déclaration préalable ou Permis de construire.

• Les différents devis d'entreprises consultées, **au minimum 2**, ou les estimations et l'analyse des offres des travaux détaillées recueillies par la maîtrise d'œuvre.